

Le frelon asiatique une nécessité d'agir



Un dispositif de surveillance et de lutte visant à repérer, répertorier et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées a été mis en place dans le département de l'Eure.
Il est co-financé par l'Agglo Seine-Eure.

Comment agir ?

Si vous voyez un nid de frelon :

- N'intervenez pas seul et ne restez pas à proximité du nid,
- Prenez contact avec le service rivières et milieux naturels de l'Agglo Seine-Eure [via ce formulaire](#) (rubrique : *Mes démarches en ligne*). Photos, localisation et hauteur du nid vous sont demandées,
- Suite à la validation de votre demande, choisissez une entreprise agréée sur www.frelonasiatique27.fr/intervenants.

Prise en charge financière* de la destruction du nid

→ 80 € de participation max. de l'Agglo Seine-Eure, en complément du financement du Département de l'Eure, sous réserve d'une prise de contact avec le service rivières et milieux naturels avant toute intervention.

Les subventions sont déduites directement de votre facture.

* dans la limite des crédits disponibles pour l'année 2024.

Savoir reconnaître le frelon asiatique

Ce redoutable prédateur s'attaque à toutes sortes d'insectes, mais principalement aux abeilles, maillon indispensable dans la chaîne alimentaire !



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon européen
(taille réelle 4 cm)

Zoom sur les nids



Nid primaire du frelon asiatique



Nid secondaire du frelon asiatique

Contact

Service rivières et milieux naturels, Agglo Seine-Eure
02 32 50 89 52 • biodiversite@seine-eure.com